
Recueil des Actes Administratifs

Préfecture Pyrénées-Orientales

Special n°45

publié le 08/04/2010

Avril 2010 bis

Sommaire

Préfecture des Pyrénées-Orientales

Mission de Pilotage Interministériel

Pôle de pilotage interministériel

2010098-02 - Arrêté modifiant la délégation de signature accordée à M. Antoine ANDRE, sous préfet de Céret

2010098-03 - Arrêté modifiant la délégation de signature accordée à M. Bernard MOULINE, sous préfet de Prades

Arrêté n°2010098-02

Arrêté modifiant la délégation de signature accordée à M. Antoine ANDRE, sous préfet de Céret

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Bureau : Pôle de pilotage interministériel

Signataire : Préfet

Date de signature : 08 Avril 2010

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Mission
des Politiques
interministérielles
Pilotage interministériel**

Réf. : M-H Sauvageot
☎ : 04.68.51.67.60
☎ : 04.68.51.67.53

**ARRETE PREFECTORAL N°
modifiant la délégation de signature accordée
à M. Antoine ANDRE, Sous-Préfet de CERET.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 28 juillet 2008 nommant M. Antoine ANDRE Sous-Préfet de CERET ;

VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°282/06 du 30 janvier 2006 portant mise en application du projet de service de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009257-04 du 14 septembre 2009 modifié portant délégation de signature à M.Antoine ANDRÉ, sous-préfet de CÉRET .

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 1, alinéa II, de l'arrêté susvisé du 14 septembre 2009 portant délégation de signature à M.Antoine ANDRÉ, sous-préfet de CÉRET, est complété ainsi qu'il suit :

[...]

II - En matière d'administration locale :

* acceptation de démissions d'adjoints aux maires des communes de l'arrondissement (article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales) ;

* substitution aux maires dans les cas prévus par le code général des collectivités territoriales ;

* offices municipaux du tourisme (création) ;

* mesures prises en application des articles L 2112 - 2 et suivants, et R 2121 - 9 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales ainsi que la cotation et le paraphe des registres des délibérations, étant précisé que toutes les communes intéressées doivent faire partie de l'arrondissement ;

* arrêtés attributifs de la D.G.E. dans le cadre de l'enveloppe allouée à l'arrondissement ;

* arrêtés modificatifs dans le cadre de la DGE (prorogation et annulation) ;

* **certificats administratifs de paiement dans le cadre de la D.G.E. ;**


[...]

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général de la Préfecture, M.le Sous-Préfet de CERET et M.le Sous-Préfet de PRADES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PERPIGNAN, le 8 avril 2010

LE PREFET,



Jean-François DELAGE

Arrêté n°2010098-03

Arrêté modifiant la délégation de signature accordée à M. Bernard MOULINE, sous préfet de Prades

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Bureau : Pôle de pilotage interministériel

Signataire : Préfet

Date de signature : 08 Avril 2010

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Mission
des Politiques
interministérielles**
Pilotage interministériel

Réf : M-H Sauvageot
☎ : 04.68.51.67.60
☎ : 04.68.51.67.53

**ARRETE PREFECTORAL N°
modifiant la délégation de signature accordée
à M. Bernard MOULINÉ, Sous-Préfet de PRADES.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 novembre 2006 nommant M. Bernard MOULINÉ Sous-Préfet de PRADES ;

VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010067-03 du 8 mars 2010 portant délégation de signature à M. Bernard MOULINÉ, Sous-Préfet de PRADES ;

SUR proposition de M.le Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 1, alinéa II, de l'arrêté susvisé du 8 mars 2010 portant délégation de signature à M. Bernard MOULINÉ, Sous-Préfet de PRADES, est complété ainsi qu'il suit :

[...]

II - En matière d'administration locale :

- * acceptation de démissions d'adjoints aux maires des communes de l'arrondissement (article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales) ;
- * substitution aux maires dans les cas prévus par le code général des collectivités territoriales ;
- * offices municipaux du tourisme (création) ;
- * mesures prises en application des articles L 2112 - 2 et suivants, et R 2121 - 9 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales ainsi que la cotation et le paraphe des registres des délibérations, étant précisé que toutes les communes intéressées doivent faire partie de l'arrondissement ;
- * arrêtés attributifs de la D.G.E. dans le cadre de l'enveloppe allouée à l'arrondissement ;
- * arrêtés modificatifs dans le cadre de la DGE (prorogation et annulation) ;
- * **certificats administratifs de paiement dans le cadre de la D.G.E. ;**

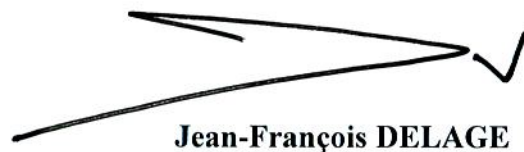
[...]

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de PRADES et M. le Sous-Préfet de CERET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PERPIGNAN, le 8 avril 2010

LE PREFET,



Jean-François DELAGE